

LE MODE DE FINANCEMENT CHANGE

► Qu'est-ce que la Redevance Incitative ?

Rendue obligatoire par le Grenelle de l'Environnement, **la Redevance Incitative remplace depuis le 1^{er} janvier 2015 la REOM** (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui était appliquée sur le Bassin de Marennes.

La Redevance Incitative est **un mode de facturation du ramassage des ordures** ménagères plus **équitable** car **établi en fonction de la production d'ordures ménagères de chaque foyer**.

La Redevance Incitative est également un **outil incitatif à la réduction** de nos déchets, au tri des emballages, au compostage, dans l'objectif de préserver les ressources de notre planète et l'avenir de nos enfants.

Je réduis le volume de mes déchets
=
Je réduis ma facture !



► Que finance la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative sert à financer le service de gestion des déchets ménagers. Elle se compose :

D'UNE PART FIXE comprenant :

- **l'abonnement** qui correspond à l'accès au service de gestion des déchets. Cette part finance les charges fixes du service (matériel, bâtiment, personnel...), les coûts de collecte (ordures recyclables et non recyclables, verre, papier, textile), la mise à disposition et la maintenance des bacs, conteneurs enterrés et des déchèteries ;
- **un forfait minimum** de levées à l'année pour les propriétaires de bac.

D'UNE PART VARIABLE INCITATIVE calculée en fonction :

- du volume et du nombre de présentations du bac à la collecte ;
- ou du nombre de dépôts de sacs dans le conteneur enterré ;
- ou du nombre de rouleaux sacs prépayés.



LE MODE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES



Chaque utilisateur du service (foyers, entreprises, administrations...) est équipé d'un contenant remis par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Bac roulant muni d'une puce électronique, sacs blancs prépayés et conteneurs enterrés, ces 3 types de contenants sont affectés selon la configuration du foyer : nombre de personnes, type d'habitat.

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ÉQUIPÉS ?
Contactez-nous au

0 805 707 887

Service & appel gratuits

TARIFS TTC

Vous êtes équipés de...

• BAC À PUCE

		Part fixe		Part variable (Coût de la levée supplémentaire, des sacs, du dépôt)
		Résidence principale (Abonnement+ Forfait 8 levées à l'année)	Résidence secondaire	
Bacs	80L	183.42 €	168.30 €	1.89 €
	120L	228.50 €	205.70 €	2.85 €
	240L	282.02 €	236.50 €	5.69 €
	360L	345.42 €	278.30 €	8.39 €
	660L	504.10 €	381.70 €	15.30 €

Sacs	30L	154.00 €	6.91 € (Le rouleau de 10 sacs)
	50L	154.00 €	11.51 € (Le rouleau de 10 sacs)

Conteneurs enterrés	1 pers	163.90 €	1.21 €
	2/3 pers	192.50 €	1.21 €
	4 pers et plus	232.10 €	1.21 €

Pour les professionnels, la dotation est établie en fonction de la production de déchets en accord avec les services de la Communauté de Communes.



Les services de la Communauté de Communes sont à votre écoute. Pour toute information concernant la Redevance Incitative et la collecte des déchets, appelez le

0 805 707 887
Service à appel gratuits

Une question ?
Un doute ?

+ d'infos
Téléchargez le guide pratique de la Redevance Incitative sur www.bassin-de-marennes.com



LE CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bourcefranc-le-Chapus, (le bourg uniquement)					
La Chainade, Nodes, Le Breuil, Marennes Plage					
Marennes					
Bourcefranc-le-Chapus (zone conteneurs enterrés) Marennes * (zones sacs prépayés)					
Hiers-Brouage					
Saint-Just-Luzac					
Nieulle-sur-Seudre					
Saint-Sornin					
La Gua					

JOURS FÉRIÉS :
Les poubelles sont collectées les jours fériés.

SACS JAUNES :
Les sacs jaunes sont mis à disposition dans votre mairie.

Professionnels
(sur demande)
Le vendredi, dans toutes les communes

SORTIES ET RAMASSAGE : Les poubelles doivent être sorties la veille au soir à partir de 19 h et remises au plus tard à 19 h le jour de collecte.

* **LES RUES CONCERNÉES SONT LES SUIVANTES :** rue Fradin, passage de l'Alhambra, passage Clémenceau, rue du Commandant Lucas, rue Le Terme, rue Albert 1^{er}, place Chasseloup, rue Gambetta, rue Henri Aguilie, rue Saint-Pierre, rue de Verdun, rue Joffre, rue Fourgaud.